



## Questions suite achat véhicule d'occasion dans un garage

-----  
Par Jenn90

Bonjour,

J'ai deux questions à propos d'un achat d'une voiture d'occasion que j'ai effectué en décembre 2021 chez un vendeur professionnel. Au moment de la livraison, celui-ci m'informe que le rétroviseur gauche doit être remplacé mais qu'il n'a pas encore reçu la pièce et qu'il me recontacterait pour la changer (il m'avait donné un délai d'1 semaine). Il me dit qu'il se charge également des plaques d'immatriculation. J'étais ainsi d'accord pour prendre le véhicule en l'état. Depuis, je n'ai plus de nouvelles malgré mes relances (au téléphone, par mail, à l'agence du vendeur). Il me dit systématiquement qu'il n'a toujours pas reçu le rétroviseur mais sans me donner de date (il le justifie par la situation sanitaire qui a retardé les livraisons de pièces). Quel recours puis-je faire pour obliger le vendeur à effectuer le remplacement du rétroviseur et changer les plaques?

Ma deuxième question porte sur le procès verbal du contrôle technique. 1 mois plus tard, en recevant la carte grise (le vendeur s'en était chargé), je me rends compte que je ne lui ai pas demandé le procès-verbal du contrôle technique avant l'achat. Je lui demande ainsi de me l'envoyer, le vendeur me l'envoie mais le procès verbal indique un avis défavorable avec une défaillance majeure, et informe de la date limite pour la contre-visite. Le vendeur n'a pas fait la contre-visite. A t-il droit de ne pas remettre le procès verbal avant achat ? Si je souhaite qu'il prenne en charge la réparation suite au premier contrôle technique ainsi que la contre-visite, que me conseillerez-vous de faire?

Je vous remercie par avance de vos conseils et éclairages,  
Bien cordialement

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Quand on achète un véhicule il faut toujours demander le CT. Et si on ne s'y connaît pas trop il vaut mieux se faire accompagner par quelqu'un du métier.

Cette voiture a été vendue par le garage ou c'était un dépôt vente ?

-----  
Par Jenn90

Bonjour Prana67, merci de votre réponse et en effet je regrette amèrement de ne pas l'avoir demandé avant, cela me servira certainement de leçon.

Cette voiture a été vendue par le garage.

-----  
Par Prana67

Dans ce cas je vous conseille de vous rapprocher d'une association de consommateurs. Ils savent traiter ce genre de dossier qui devrait se régler assez rapidement si c'est un pro.  
Pouvez vous préciser sur le CT de quelle "défaillance majeure" il s'agit ?

-----  
Par Jenn90

Ok merci pour votre retour, je vais tenter cela.

La défaillance majeure sur le CT est la suivante : "8.2.12.d.2. Emissions gazeuses : le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important (code P0420)".

-----  
Par Prana67

Dans ce cas le garagiste aurait du vous mettre la voiture en conformité avant de la vendre. Dans le cas présent il s'agit de la vanne EGR ou du catalyseur, en tout cas un dysfonctionnement dans le système d'échappement